



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police de Navigation sur la rivière Baïse gersoise, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (en direction du Lot & Garonne).

VU l'avis à la batellerie en date du2.1.MARS.2024..... fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

ARTICLE UNIQUE

La rivière navigable Baïse gersoise est réouverte dans sa globalité à toute navigation à compter de ce jour (10h30) depuis le port de Valence-sur Baïse jusqu'à la limite nord du Département, en direction du Lot & Garonne.

Fait le 09/05/2024....., à AUCH

Le Président,

Par déléation

Le Directeur Général Adjoint
Ressources et Moyens

Yannick BOMPART